



Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 28 juin 2023: 90 points à l'ordre du jour. Un conseil de l'Eurométropole dense illustrant la pluralité de l'action de la métropole sur son territoire

Ce conseil de l'Eurométropole est marqué par plusieurs délibérations d'ordre budgétaire et financier : approbation du compte administratif de l'Eurométropole pour l'exercice 2022, du compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal de l'Eurométropole et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des zones d'aménagement immobilier, des mobilités actives, et des ordures ménagères, du budget supplémentaire 2023 ainsi que les modifications des autorisations de programme qui en découlent.

Le conseil a également approuvé à l'unanimité la stratégie alimentaire territoriale de l'Eurométropole qui associe l'ensemble des pouvoirs publics (Eurométropole, communes, département, région), les partenaires socio-économiques et les citoyen·nes pour permettre d'assurer une action efficace de transformation sur l'ensemble de la chaîne du système alimentaire. Les objectifs partagés sont une alimentation saine, accessible à toutes et tous, dans le respect des écosystèmes et en faveur de l'économie locale.

Face à l'enjeu de réduction de l'usage de la voiture et notamment de l'autosolisme, l'Eurométropole déploie sa stratégie envers le covoiturage auprès des entreprises locales avec la mise en place d'une plateforme numérique dédiée dès l'automne 2023. Dans un second temps, il est prévu d'accompagner les usagers au travers d'une incitation financière.

En matière de sport, ce sont des subventions d'un montant total de 146 700 € pour des associations sportives de haut niveau amateur ou des manifestations de grande envergure ou à rayonnement métropolitain qui ont été accordées. Dans le domaine culturel, huit salles de spectacle associatives métropolitaines bénéficieront de subventions pour un montant total de 480 000 €.

Dans un autre registre, l'Eurométropole prend des mesures pour préserver les biens et les personnes des communes du territoire face à ce risque imprévisible et récurrent des coulées d'eau boueuse qui concerne 14 communes. Ainsi trois avenants à la convention avec la Chambre d'agriculture et Bio en Grand-Est ont été délibérés pour la mise en œuvre de dispositifs d'hydraulique douce par des agriculteurs sur les communes d'Achenheim, de Hangenbieten et de Niederhausbergen.

Le conseil du 28 juin a également donné lieu au vote de l'ajustement du programme 2023 des projets sur l'espace public (voirie, plan vélo...) approuvé en décembre 2022. Cet ajustement est rendu nécessaire par la modification de la conception initiale de certains projets par exemple suite à une concertation, par une priorisation de certaines opérations du fait d'un élément nouveau (sécurité...) ou encore par la hausse des prix des matériaux et de l'énergie.

Enfin le conseil a octroyé des aides aux occupants de logements afin de financer une partie des travaux d'adaptation en vue du maintien à domicile des personnes handicapées ou des personnes âgées à mobilité réduite.